

Conditions de réservations

RÉSERVATION :

La réservation devient ferme et définitive dès réception du présent contrat signé avec l'acompte, somme inscrite sur le contrat. Le paiement entraîne l'acceptation des présentes conditions. En cas de non-paiement de l'acompte sous 8 jours suivant la création du contrat, il sera annulé.

RÈGLEMENT :

Le règlement du solde se fera par virement ou espèce à l'arrivée (règlement en espèce maximum 1000€).

LA REMISE DES CLÉS :

Se fait sur place entre 15 et 18h en fonction de la disponibilité du logement, sur présentation du contrat de location attestant des termes dudit contrat et du règlement de la totalité des sommes dues soit le solde du loyer.

Le locataire s'engage à respecter la plage horaire d'arrivée.

En cas de retard téléphoner au 06 09 643 643.

OCCUPATION :

Les lieux loués devront être occupés raisonnablement, tout commerce y est rigoureusement interdit.

Les lieux devront être occupés par les personnes mentionnées sur le contrat de location. Toute modification devra être déclarée aux propriétaires et acceptée par ceux-ci. Le logement ne pourra être sous-loué.

Les propriétaires ne seront pas responsables d'une éventuelle fermeture de piscine, d'un problème de connexion internet, casse et panne de matériels divers tels que volets, stores, électroménagers..., cependant, les propriétaires essaieront de trouver une solution au plus vite sans que cela ne donne droit à un quelconque dédommagement.

En cas de travaux, le locataire permettra l'intervention de toutes entreprises afin d'effectuer les réparations nécessaires sans que cela ne donne droit à un quelconque dédommagement.

En cas de réduction du séjour, les sommes versées ne seront pas remboursées.

Les animaux ne sont pas admis sauf accord préalable des propriétaires.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les logements.

En cas de non-respect de ces conditions d'occupation les propriétaires sont en droit de mettre fin immédiatement à la location.

ÉTATS DES LIEUX :

- Toutes réclamations concernant l'inventaire, l'état du matériel et la propreté du logement devront être faites auprès des propriétaires dans les 24 heures après l'arrivée jours ouvrables. Passé ce délai vous reconnaissez tacitement le bon fonctionnement du matériel, la propreté du logement et la conformité de l'inventaire.

- Ne sont pas fournis les serviettes de plage. Les oreillers mis à disposition dans le logement peuvent ne pas vous convenir.

Il est préférable, également, de prévoir les vôtres.

- Pendant votre séjour, vous devrez informer les propriétaires de toute détérioration et casse même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

Vous devrez procéder au remboursement des objets manquants ou détériorés et à la remise en état des objets dégradés. Les propriétaires vous fourniront la facture et se chargeront de les remplacer.

DÉPART :

Un état des lieux sera effectué avec ou sans votre présence avant 10h. Le bien devra être libre de tout bagage, propre, poubelles, plancha et frigo vidés et nettoyés ... La propreté et le bon fonctionnement des appareils seront soigneusement vérifiés. Dans le cas contraire, vous serez tenus de régler les frais de ménage (voir tarif sur le contrat), de nettoyage (tissus, literie ...) et de remise en état du matériel.

CAUTION - DÉPOT DE GARANTIE :

La caution sera versée lors de votre arrivée (chèque ou espèce) sera conservée pendant la durée du séjour. Elle vous sera rendue ou détruite au plus tard un mois après restitution du logement sans dégradation et propre. La perte de clés, télécommande entraînera le remboursement de celui/ceux-ci.

MODIFICATION et ANNULATION :

En cas de modification ou d'annulation par le locataire, il restera redevable de la totalité du loyer.

S'il ne se présente pas le jour d'arrivée prévue au contrat sans en avoir informé préalablement les propriétaires par courrier ou email et avec leurs accords, les propriétaires remettront la location en disponibilité dans les 24H00 suivantes sans que le locataire ne puisse réclamer quoique ce soit.

ASSURANCE OBLIGATOIRE :

Le locataire est tenu d'être assuré à une compagnie d'assurance en responsabilité civile villégiature.

Une attestation devra être fournie par email avant l'arrivée. Les propriétaires ne seront pas responsables en cas de dommages matériels, corporels ou vols subis dans les locaux loués.

Les propriétaires sont tenues de livrer les lieux loués conforme au descriptif annexé.

En cas d'indisponibilité du bien loué (incendie, dégâts des eaux ou risques pour les locataires...) les propriétaires vous rembourseront la totalité des sommes versées au prorata des nuits non consommées.

"Lu et approuvé" suivi de votre signature :